

**Monsieur Aurélien ROUSSEAU
Ministre de la Santé et de la
Prévention**

Le 15 septembre 2023,

Monsieur le Ministre,

En avril dernier, suite à la réclamation portée en 2018 par quatre associations du Collectif Handicaps, le comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe condamnait l'Etat français pour violation des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Le Conseil de l'Europe – comme l'ONU auparavant – a notamment dénoncé le non-respect du droit à la santé et l'absence de mesures effectives prises par l'Etat pour lutter contre le non-recours aux soins.

Malgré les nombreuses discriminations qu'elles rencontrent dans l'accès aux soins et à la prévention, les personnes en situation de handicap ne sont que très marginalement prises en compte dans le projet de Stratégie Nationale de Santé 2023-2033.

Certes, de brefs focus populationnels sont inclus, mais cette stratégie nationale pluriannuelle aurait gagné à proposer une vision transversale en matière d'accès à la santé de tous, avec des actions pour garantir l'effectivité des droits, l'équité en santé, la prise en compte des besoins des plus éloignés du système de santé et la qualité des soins.

De nombreuses pistes d'évolution sont à creuser, dont :

- Le renforcement de la formation initiale et continue des professionnels de santé (en accord avec les RBPP) ;
- La mise en accessibilité universelle du bâti, des équipements, des modalités de prise de rendez-vous, d'accueil et de prise en charge, des services numériques d'informations, etc. ;
- Des réflexions sur les modalités de consultations pour les personnes handicapées et sur les restes à charge en matière de santé ;
- Le développement de la prévention ciblée (dépistage, soins précoces, campagnes de prévention dédiées, développement des soins pédopsychiatrique, santé sexuelle, etc.) ;
- Le soutien à la recherche sur les soins adaptés ;
- La prise en compte des besoins spécifiques de de certains publics (à domicile ou en établissement) : personnes non-oraisantes, personnes avec altérations cognitives importantes, personnes âgées vieillissantes, enfants handicapés suivi par l'ASE, etc. ;
- L'évolution du cadre d'accompagnement vers la fin de vie des personnes en situation de handicap et de leurs proches ;
- En matière de santé mentale et particulièrement pour les personnes avec troubles psychiques, l'évolution du cadre permettant la complémentarité entre les actions portées par le sanitaire et les actions portées par le médico-social (à commencer par la formation) ;
- Le soutien aux aidants (l'enjeu n'étant pas tant de développer les offres de répit que de faire en sorte qu'ils n'en aient pas besoin car la suppléance dans l'accompagnement de leur proche sera suffisante, de proximité et de qualité).

Dans un état d'esprit constructif, les associations représentatives des personnes en situation de handicap, de leurs familles et aidants sont prêtes à travailler avec vous pour améliorer durablement la politique de santé en faveur de ces publics.

Par ailleurs, le Collectif Handicaps tient à vous alerter sur la nouvelle inégalité de traitement subie par les professionnels du secteur médico-social, suite à l'annonce de revalorisations salariales (astreintes, travail de nuit, week-end, jours fériés) pour les personnels de la fonction publique hospitalière.

Alors qu'ils exercent aussi des missions de service public indispensables, les personnels médico-sociaux se voient une nouvelle fois exclus de ces annonces. Ces revalorisations à géométrie variable (comme l'ont été celles du Ségur de la Santé) pèse directement sur la qualité de prise en charge des personnes qui ont besoin de soins ou de surveillance nocturne constante, en renforçant les difficultés de recrutement et/ou de fidélisation des personnels dans les ESMS concernés.

Pour éviter de renouveler les mêmes erreurs et d'aggraver la pénurie de personnels dans le secteur, nous demandons à ce que cette mesure s'applique à tous les professionnels qui travaillent, dans des conditions similaires, auprès des plus vulnérables, quel que soit leur employeur ou leur secteur d'activité (sanitaire, social ou médico-social).

Restant disponible pour échanger de ces enjeux lors d'un rendez-vous, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Arnaud de Broca', with a stylized flourish at the end.

Arnaud de Broca
Président du Collectif Handicaps